



# COMPTE-RENDU

## RÉUNION PUBLIQUE – CONSEIL CITOYEN BELLEFONTAINE-MILAN

MERCREDI 7 JUIN 2023

### ORGANISATION DE LA RÉUNION

**Date :** 7 juin 2023

**Lieu :** Centre Culturel Alban-Minville - 1 Place Martin Luther-King, 31100 Toulouse

**Nombre de participants :** 8 participants

**Modalités :** Réunion en présentiel

**Intervenants par ordre de prise de parole :**

- Adrien Vitrac, Responsable Communication de Decoset.
- Karine Fragonas, Responsable Incinération & Energie de Decoset.
- Bernard Mellac, Directeur des Services Techniques de Decoset.

### MODALITÉS DE LA RÉUNION

Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central.  
La réunion commence à 18h30 et se termine à 19h50.

### LES OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- **Présenter brièvement le rôle de Decoset**, son territoire, ses installations et ses compétences.
- **Présenter les travaux 2023-2024**, leur nature et le calendrier, avec une attention particulière portée sur l'impact des travaux sur le réseau de chaleur.
- **Présenter la situation actuelle sur le tri des emballages**, l'extension des consignes de tri et **le futur du tri sur le territoire de Decoset**.
- **Présenter les actions de prévention et de sensibilisation** engagées par le Syndicat, expliquer leurs buts et les moyens mis en place.

### TEMPS 1 – ACCUEIL ET PRÉSENTATION

#### 1. Introduction

Adrien Vitrac débute la réunion et remercie le Conseil Citoyen Bellefontaine-Milan pour son accueil. Il précise que le Syndicat Mixte Decoset intervient durant cette réunion de quartier à la demande de l'association présente l'ordre du jour. Il présente le personnel de Decoset présent à la réunion.

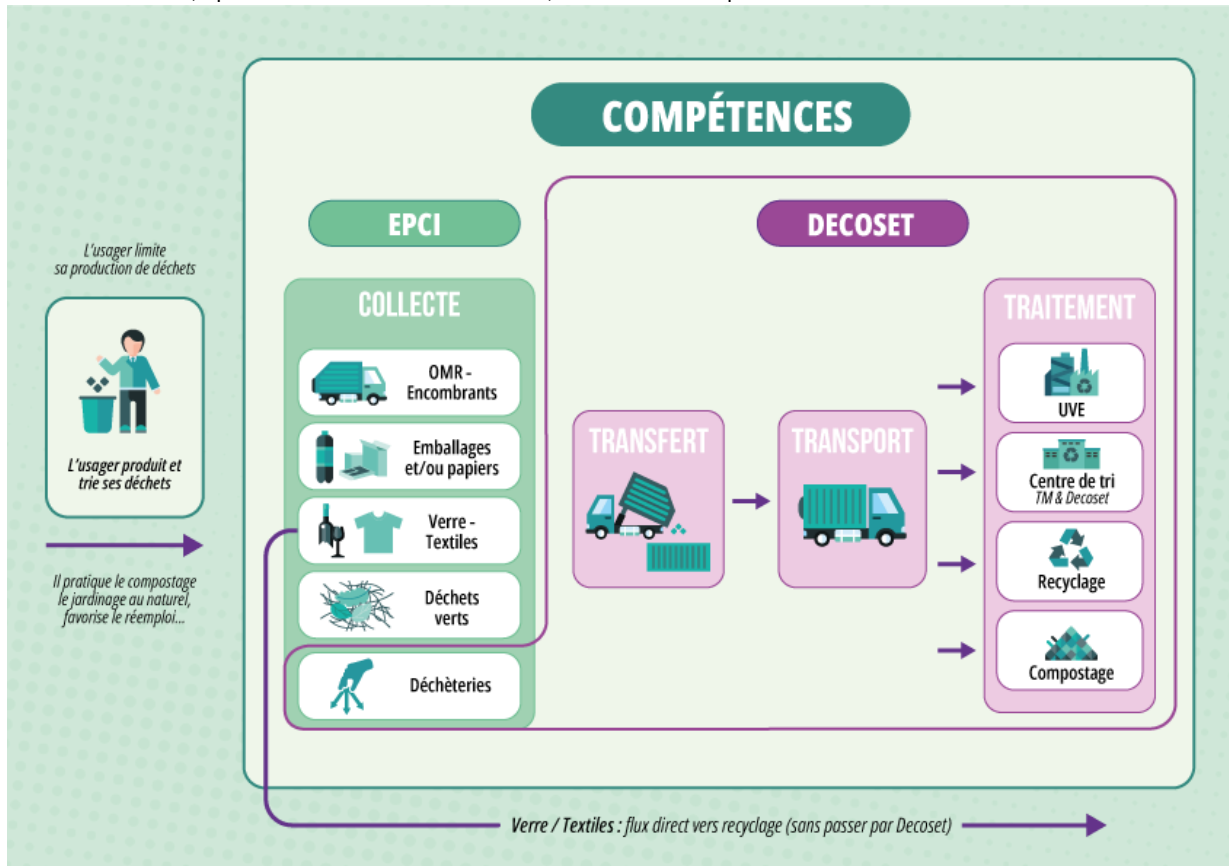
#### 2. Présentation du Syndicat Mixte Decoset

Adrien Vitrac présente ensuite brièvement l'historique de Decoset, sa composition ainsi que ses missions. Il détaille l'organisation de son territoire et met en avant le maillage du territoire au moyen des infrastructures gérées par Decoset.

Il termine en présentant les compétences du Syndicat et la manière dont elles s'imbriquent avec les compétences des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale),



notamment la compétence « collecte » de ces dernières, ainsi que le fait que la compétence « traitement », qui est dévolue à Decoset, est une compétence bien distincte.



Slide #5 : Présentation des compétences de Decoset.

**Adrien Vitrac :** « Nous tenions à vous présenter à nouveau le partage des compétences entre Decoset et ses EPCI car nous avons le sentiment que ce sujet reste peu clair pour le grand public. Les EPCI collectent vos déchets et les transfèrent sur les lieux de traitement, pour que Decoset puisse les traiter. De ce fait, toute la partie collecte ne concerne pas le Syndicat Mixte Decoset mais les EPCI. »

Il précise que la prévention s'exerce au niveau des deux compétences que sont la collecte et le traitement.

**Adrien Vitrac :** « Avec ce schéma, nous pouvons donc voir que Decoset à la main sur la prévention dans la limite uniquement de ses compétences, à savoir la compétence « traitement », et que cette prévention se matérialise dans la limite de nos infrastructures et de nos compétences. L'autre partie de la prévention à la réduction des déchets, qui s'exerce chez l'habitant et donc en amont de la collecte, ne peut pas concerner Decoset car il n'en a pas la compétence, quand bien même il souhaiterait effectuer de la prévention en amont.»

Il passe ensuite la parole à Karine Fragonas pour qu'elle aborde le sujet suivant.

### 3. Présentation des travaux 2023-2024

Karine Fragonas prend la parole, se présente et présente également son service.

**Karine Fragonas :** « Bonjour à toutes et à tous, je suis Karine Fragonas, responsable du service « Incinération & Energie ». Le service est composé de trois personnes, une responsable de service et deux ingénieures. Nous avons la charge du pilotage des UVE (Unité



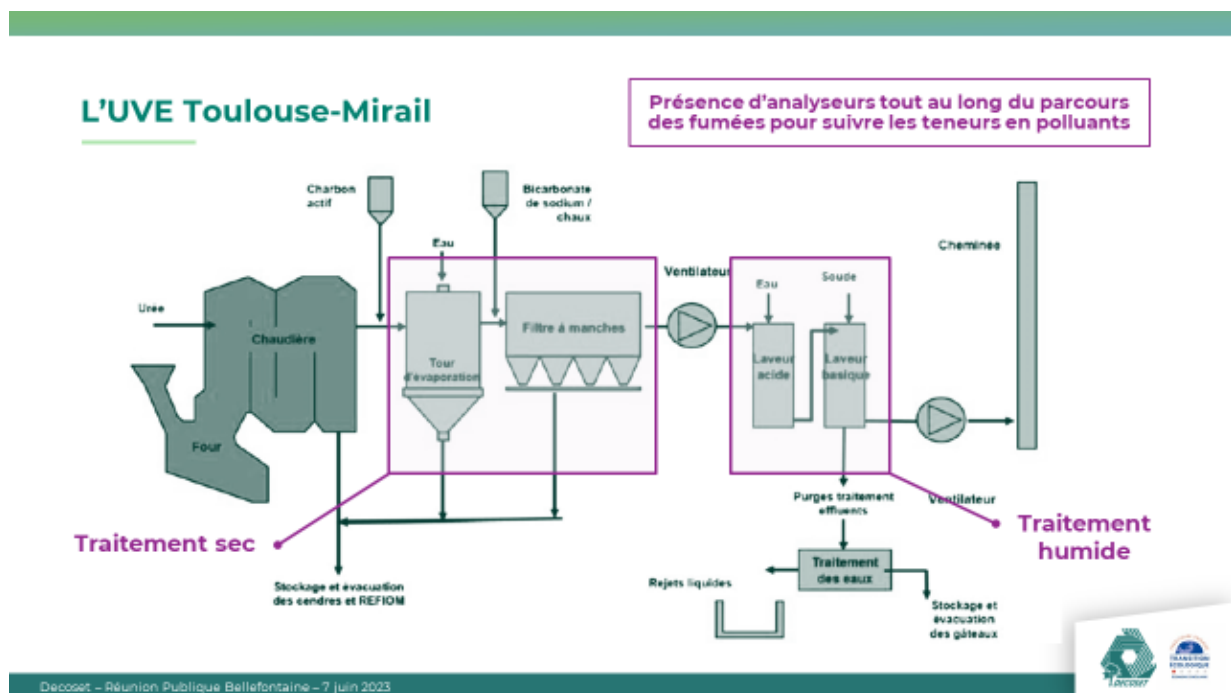
de Valorisation Energétique) du territoire de Decoset ainsi que du pilotage des DSP (Délégation de Service Public). En somme, nous contrôlons l'activité des usines pour le compte de Decoset. »

Elle introduit le début imminent des travaux et précise que ces travaux sont le fait d'une mise aux normes correspondant à une directive européenne. Elle spécifie le fait que cette directive européenne découle de l'obligation de mettre en place les meilleures techniques disponibles (MTD) sur les équipements industriels et que « les MTD sont sorties en 2019 et nous avons 4 ans pour les mettre en œuvre » (sic).

Elle explique ensuite qu'une étude de 2018 a mis en avant la vétusté de l'usine et qu'« il a été décidé politiquement de mettre aux normes l'usine et d'en profiter pour également réaliser des travaux pour conforter son fonctionnement »(sic).

**Karine Fragonas :** « L'année 2022 était une année de passation des marchés et l'année 2023 sera une année de mise en application des études et de démarrage des travaux. La SETMI est le délégataire qui gère et exploite l'usine. Durant les travaux, l'usine sera en fonctionnement. Il faut que l'on gère l'exploitation continue de l'usine ainsi que les travaux. Un interlocuteur important est TM (Toulouse Métropole) avec qui nous avons collaboré pour assurer la continuité de la chaleur. Mais également pour gérer les BOM (Benches à Ordures Ménagères) collectées et leurs détournements pendant les travaux. »

Karine Fragonas détaille ensuite le fonctionnement de l'usine sur la diapositive projetée (voir plus bas). Elle met en avant l'importance des traitements de fumées qui vont faire l'objet d'une mise aux normes importante et parle ensuite de la mise aux normes des analyseurs, du contrôle commande et des infrastructures électriques, ainsi que de l'abaissement des poussières issues de la plateforme des mâchefers.



Diapositive de présentation de l'usine.



## Liste des travaux 2023/2024

Mise aux normes du traitement des fumées et rénovation partielle*	Été 2023 – Été 2024
Renouvellement du parc des analyseurs	Été 2023
Rénovation du contrôle commande et des infrastructures électriques	Été 2023 - Fin 2024
Abattement des poussières au niveau de la plateforme de mâchefers	2023

En parallèle, modernisation et sécurisation des accès à l'usine en prévision des travaux :

Rénovation et sécurisation du quai de déchargement – en cours d'étude | 2024

Rénovation du four 4 – en cours d'étude | 2024

Rénovation d'équipements thermiques\* – en cours d'étude | 2024

\*Attention particulière donnée à la diminution des nuisances acoustiques

Decosset – Réunion Publique Bellefontaine – 7 juin 2023



Diapositive de la liste des travaux.

Karine Fragonas précise ensuite, que « la réglementation nous impose de diminuer les rejets » (sic) et que les travaux de 2023 vont « nous permettre de réduire les rejets entre 20 et 67% » (sic) (voir tableau ci-après).

Rejets	Règlementation actuelle	Exigences des MTD 2023	Diminution
NOx	200 mg/Nm <sup>3</sup>	150 mg/Nm <sup>3</sup>	- 25%
NH3	30 mg/Nm <sup>3</sup>	10 mg/Nm <sup>3</sup>	- 66,67%
SO2	50 mg/Nm <sup>3</sup>	40 mg/Nm <sup>3</sup>	- 20%
HCl	10 mg/Nm <sup>3</sup>	8 mg/Nm <sup>3</sup>	- 20%
Poussières	10 mg/Nm <sup>3</sup>	5 mg/Nm <sup>3</sup>	- 50%
Mercure	0,05 mg/Nm <sup>3</sup>	0,02 mg/Nm <sup>3</sup>	- 60%
Dioxines	0,1 ng/Nm <sup>3</sup>	< 0,08 ng/Nm <sup>3</sup>	- 20%

Tableau de comparaison des rejets avant/après travaux.

**Karine Fragonas :** « Nous allons supprimer le traitement humide pour passer à un traitement sec. Cela consiste principalement à remplacer les filtres existants par des filtres



*catalytiques qui permettent de capter les polluants contenus dans les fumées et ne plus avoir à « laver » les fumées. Le traitement humide actuel génère de la vapeur qui correspond au panache de fumée que vous pouvez apercevoir »*

**Participant.e :** « Cela signifie qu'il n'y aura plus de panache ? »

**Karine Fragonas :** « Il n'y aura plus de panache ! »

**Participant.e :** « Il y aura des rejets, mais on ne les verra pas ? »

**Karine Fragonas :** « Il y aura des rejets mais nous allons les diminuer, d'un tiers à la moitié. »

Karine Fragonas détaille ensuite les avantages de la mise aux normes de l'usine et présente le renouvellement des analyseurs au moyen d'un schéma (voir ci-après).

- Économie d'eau (- 66 % soit 230 000 m<sup>3</sup>).
- Atténuation/disparition du panache.
- Traitement dioxine très performant (0,06 ng/Nm<sup>3</sup> > - 40 %).
- NOx : 150 mg/Nm<sup>3</sup> (120mg/Nm<sup>3</sup> envisageable).
- Des investissements évités.
- Diminution du bruit suite à l'arrêt complet du traitement humide et la pose d'un silencieux.

Tableau des avantages de la mise aux normes.

**Participant.e :** « Donc on est parti sur une rénovation ? »

**Karine Fragonas :** « Nous sommes partis sur une rénovation provisoire qui permettra de fonctionner jusqu'en 2031 dans les meilleures conditions possibles. »

**Participant.e :** « Ça veut dire que tous ces travaux vont finalement être jetés ? »

**Karine Fragonas :** « Ils ne vont pas être jetés mais effectivement si nous construisons une nouvelle usine nous reconstruirons tout. »

Karine Fragonas présente ensuite le planning des travaux (voir ci-dessous).

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24
<b>Arrêt commun</b>	du 21	au 21											
<b>L2</b>		du 21				au 5/01							
<b>L1</b>						du 21			au 24				
<b>L3</b>										du 01			au 13
<b>L4</b>										du 01			au 16

Planning des travaux.

**Karine Fragonas :** « On est parti sur plus d'un an. Cela va commencer cet été au 20 août par un premier arrêt général jusqu'au 20 septembre. Ensuite, sur une année supplémentaire, les travaux se feront successivement sur chacune des 4 lignes. Nous pourrons ainsi gérer la continuité du service. »



Elle précise ensuite comment le planning des travaux a été élaboré en prenant en compte les différentes contraintes ci-dessous :

Planning des travaux conditionné par :

- **Délais de réalisation des études et d'approvisionnement de matériel** pour les travaux de mise en conformité du traitement des fumées (prioritaire).
- **Arrêts plus longs que prévus** compte tenu de la solution technique plus performante.
- **Volonté d'éviter des détournements importants** de déchets (transport et impacts financiers).
- **Nécessité d'impacter le moins possible le réseau de chaleur.**

*Impératifs ayant impacté le planning des travaux.*

**Participant.e :** « En aout il n'y aura que l'eau [qui sera impactée par les travaux], mais en janvier/avril il y aura le chauffage ? »

**Karine Fragonas :** « Nous mettons en place un fonctionnement partiel de l'usine mais également des chaudières de secours qui permettront d'assurer la continuité du service. »

Elle parle ensuite de l'organisation de la gestion du détournement des déchets et précise que « c'est un vrai enjeu logistique pour nous de détourner ces déchets » (sic). Elle précise que tout est fait pour minimiser l'enfouissement et favoriser au maximum la valorisation.

**Participant.e :** « Où se trouve l'enfouissement ? »

**Karine Fragonas :** « Il y a plusieurs sites dont 1 à Montech notamment. Nous avons passé un marché public et nous attribuerons aux exploitants de ces sites. »

Karine Fragonas précise que la voie privilégiée pour le détournement reste l'UVE de Bessières et spécifie que « le traitement des déchets sur le site de la SETMI sera réduit de 15% en 2023 et 22% en 2024 » (sic).

Elle donne ensuite des précisions sur la gestion de la chaleur et insiste sur la priorité donnée à la continuité de la distribution de cette dernière.

**Karine Fragonas :** « Toulouse Métropole a mis en place des chaufferies mobiles le long du réseau. »

**Participant.e :** « Est-ce que c'est Coriance qui s'occupe de ça ? »

**Karine Fragonas :** « Pas uniquement, mais pour vos quartiers oui. Concernant vos quartiers, ce sont des chaudières de secours qui prendront le relais, dont une chaudière complémentaire pour assurer la continuité de la distribution. Une chaudière provisoire est en train d'être mise en place chemin de Perpignan [Adresse de la SETMI]. »

Participant.e : « Elles fonctionnent au gaz ? »

**Karine Fragonas :** « On va commencer au fuel pour démarrer rapidement et ensuite on basculera sur le gaz dès le raccordement au poste Enedis. »

**Participant.e :** « Est-ce que le prestataire du réseau peut changer ? »

**Karine Fragonas :** « Je laisse Toulouse Métropole répondre à ces questions. »



**Participant.e :** « On sait très bien que lorsqu'il faut ajouter de la chaleur, ça a un cout supplémentaire. Là il n'y aura plus de chaleur, quel sera le cout ? »

**Karine Fragonas :** « Nous ne pouvons pas répondre à cela car nous n'en savons rien. Ce qui est sûr, c'est que Toulouse Métropole organise régulièrement des comités de chaleur qui sont présidés par Pierre Trautmann, lors desquels vous pouvez faire remonter ces questions. »

**Participant.e :** « Vous fournissez la chaleur gratuitement ? »

**Bernard Mellac :** « Historiquement, l'usine du Mirail exploitée par la SETMI faisait partie des services de la mairie de Toulouse puis a été transféré à Decoset à la création de la Communauté Urbaine devenu par la suite Toulouse Métropole. La délégation fournissait gratuitement la chaleur au réseau de chaleur et ce fonctionnement existe encore. Ce qui est important pour vous, c'est qu'il n'y a pas d'impact sur la fourniture de votre chaleur. Nous avons beaucoup travaillé avec les services de Toulouse Métropole pour assurer la continuité même s'il peut y avoir des incidents. Ce qu'il faut retenir c'est qu'il y a des travaux très importants qui n'empêcheront pas qu'il y ait une continuité de service en détournant les ordures ménagères et en continuant à fournir la chaleur. »

Bernard Mellac prend ensuite la parole pour aborder le sujet du tri des emballages.

#### 4. Présentation de l'état du tri des emballages sur le territoire

**Bernard Mellac :** « Pour remettre le cadre sur le tri des emballages, il y a deux lois qui sont sorties, la loi de 2015 et la loi de 2020. Ces deux lois imposaient notamment de passer en extension des consignes de tri en 2023. Elles ont permis de mettre au tri l'ensemble des emballages. Cette simplification permet d'augmenter au moins le tri de 3kg/an et par habitant. Pour anticiper cela nous avons adapté les deux centres de tri existant en attendant la construction du nouveau centre de tri de Bessières qui pourra gérer l'ensemble du tri du territoire. »

**Participant.e :** « Les bouteilles en verres en font partie ? »

**Bernard Mellac :** « Non, les bouteilles en verres sont collectées en points d'apport volontaire et sont gérées par Toulouse Métropole. »

Bernard Mellac donne ensuite des détails sur le nouveau centre de tri.

##### Extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 :

- Prévues par les textes de loi (TECV 2015 et AGECE 2020).
- Simplification des gestes de tri : pour tous les emballages.
- Augmentation de 3 kg/an et par habitant.

##### Aménagements provisoires des centres de tri existants :

- **Centre de tri de Toulouse :** Une nouvelle organisation des postes et une externalisation.
- **Centre de tri de Bessières :** des travaux d'automatisation de certains postes (1 trieur optique, 1 trieur petits aluminiums).

Principales évolutions du tri des emballages.

##### Construction d'un nouveau centre de tri pour l'ensemble du territoire :

- Capacité de 67 000 Tonnes/an.
- MPGP attribué en avril 2023.
- Début des travaux en octobre 2023.



**Participant.e :** « Mais la loi de 2023 ne prévoit rien pour le compost ? »

**Bernard Mellac :** « Alors, le compost est également dans la loi AGEC mais c'est un autre sujet, il s'agit du tri à la source des biodéchets qui doit débuter en 2024. Chaque EPCI met en place les moyens qu'il souhaite pour pouvoir gérer le tri à la source des biodéchets. Toulouse Métropole va mettre en place des moyens pour gérer le tri à la source des biodéchets. La volonté de Toulouse Métropole est de capter, à terme, environ 20 000 tonnes de biodéchet sur le territoire. »

**Participant.e :** « C'est quoi les biodéchets ? »

**Bernard Mellac :** « Ce sont les restes organiques de vos repas, les épluchures par exemple, que vous pouvez mettre dans votre composteur individuel. »

Bernard Mellac précise que le nouveau centre de tri devrait être construit au premier trimestre 2025 et continue sa présentation sur l'aspect prévention.

## 5. Présentation des actions de prévention et de sensibilisation menées par Decoset

**Bernard Mellac :** « Nous avons des installations qui sont des supports pour faire de la sensibilisation sur les gestes de tri et la prévention des déchets. Vous pouvez visiter les centres de tri ainsi que les UVE. Mais nous organisons aussi beaucoup de visites scolaires notamment sur la déchèterie de Plaisance du Touch, dans laquelle on intègre des parcours de visites, des ateliers zéro déchet et des « Repair'café ». Il y a également un showroom du réemploi pour sensibiliser les usagers à la réutilisation. Nous avons également plusieurs jardins pédagogiques pour apprendre aux gens à moins produire et réutiliser les déchets du jardin. »

Bernard Mellac donne ensuite des précisions sur les différentes animations au sein desquelles Decoset intervient (voir ci-dessous).

### Visites grand public et scolaires :

- Visites des deux centres de tri et des deux UVE.
- Visites scolaires pédagogiques de la déchèterie de Plaisance-du-Touch : **804 élèves accueillis en 2022.**

### Animations en déchèteries :

- Programme d'animations à la déchèterie de Plaisance-du-Touch : ateliers Zéro Déchet, Repair Café, Showroom du Réemploi... **482 personnes sensibilisées en 2022.**
- Animations dans les 5 jardins pédagogiques des déchèteries du territoire avec des ateliers gratuits « Mon Jardin Zéro Déchet ».

### Animations grand public en collaboration avec EPCI :

- Marchés de plein vent ou formations sur le compostage dans le cadre de distribution de composteurs.
- Evènements (Fête de la Nature, portes ouvertes serres municipales...).
- Ateliers sur inscription en partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autant. **637 personnes sensibilisées en 2022.**

Présentation des actions de prévention de Decoset.





Bernard Mellac clôture la présentation et propose de passer au temps d'échange entre la salle et les intervenants.

## 6. Temps d'échanges

**Participant.e :** « Peut-on vous demander d'intervenir dans nos quartiers pour le collectif Tintoret ? »

**Adrien Vitrac :** « Tout à fait, nous pouvons prévoir d'intervenir lors d'une de vos réunions ou animations. Je vous transmettrai mes informations de contact à l'issue de la réunion et je vous invite à revenir vers moi pour que je vous réoriente vers le service dédié à Decoset. »

**Participant.e :** « Peut-on envisager de pouvoir réguler la chaleur dans nos appartements ? La configuration de mon appartement fait qu'il fait trop chaud par moment même quand tout est éteint. »

**Karine Fragonas :** « Tout à fait via les comités de chaleurs, il faut que vous ayez un contact car ce n'est pas géré par nous. Je vais prendre votre adresse mail et je vais me renseigner pour obtenir un contact. »

**Participant.e :** « J'aimerais revenir sur la décision de garder le site sur place. L'option qui a été choisie de le déménager reposait sur quoi ? »

**Bernard Mellac :** « Il y avait 3 scénarios, mais il n'a pas été retenu de le déménager à proprement parler. Le choix de la reconstruction a été fait, et nous allons mener des études pour trouver le site le plus adapté. »

**Participant.e :** « Il me semble qu'il y avait un scénario de reconstruction ailleurs. »

**Bernard Mellac :** « C'était en fait dans le même scénario. Mais le scénario de reconstruction ailleurs est encore à l'étude. Il y aura une enquête publique dans tous les cas. Cela veut dire que demain, pendant la période de concertation continue, on va travailler sur les sites alternatifs. On va choisir les 3-4 meilleurs et les comparer pour avoir des solutions alternatives. »

**Participant.e :** « Ça veut dire que si on pense à le déplacer c'est que c'est dangereux ? »

**Bernard Mellac :** « Le principe est de trouver le meilleur endroit pour implanter le site. »

**Participant.e :** « On a agrandi le réseau de chauffage sur les 15 dernières années ! On n'a pas fait des agrandissements tels pour éloigner l'usine du réseau ! Après ce que l'on demande, ce n'est pas d'avoir une simple commission à la préfecture, mais de vrais moyens de contrôle. Personnellement j'ai été impacté directement par AZF et nous souhaitons pouvoir faire intervenir des experts de notre choix pour avoir des moyens de contrôle sur l'usine. »

**Participant.e :** « On vient de nous dire que les émanations vont être réduites d'un tiers, mais qui fait les études de contrôle et dans quel rayon ? Qui est impacté par les rejets ? »

**Bernard Mellac :** « Une épidémiologiste est venue présenter les impacts des rejets sur la santé des habitants proches d'une usine d'incinération et elle a mis en avant que les impacts des rejets sont faibles par rapport aux impacts causés par les autres activités



*alentours. Cela dit, nous parlons de rejets, mais il n'y a pas d'études montrant que les rejets ont des impacts sur la santé des habitants alentours. »*

**Participant.e :** *« On n'a pas fait de mesures d'impacts pendant le Covid. Pourquoi ? »*

**Bernard Mellac :** *« Parce que nous avons été pris de court. Mais concernant les travaux, nous avons un programme défini en amont avec ATMO, nous avons des capteurs au niveau de la cheminée et des jauges aux endroits des retombées calculées pour analyser les rejets. En plus du contrôle que nous exécutons, il y a un contrôle de la DREAL qui contrôle tout ce qui est fait sur le site et sur les retombées. »*

**Participant.e :** *« Pourrez-vous parler dans une prochaine réunion des rejets ? »*

**Adrien Vitrac :** *« Oui, nous sommes à votre disposition pour intervenir lors des réunions organisées par vos associations, sur les thèmes que vous souhaitez. »*

**Participant.e :** *« Pourrez-vous mettre en ligne les comptes rendus des CSS ? »*

**Adrien Vitrac :** *« Oui, c'est prévu. »*

Adrien Vitrac reprend la parole pour demander s'il y a des questions supplémentaires et met un terme à la réunion

## LEXIQUE

**CNDP :** Commission Nationale du Débat Public

**CSS :** Commission de Suivi de Site

**DREAL :** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DSP :** Délégation de Service Public

**SETMI :** Société d'Exploitation Thermique du Mirail, filiale de Veolia

**UVE :** Unité de Valorisation Énergétique

**EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

**MTD :** Meilleures Techniques Disponibles.

**TM :** Toulouse Métropole.

**BOM :** Bennes d'Ordures Ménagères.

**Coriance :** Délégué de service public en charge de l'exploitation du réseau de chaleur.

**ATMO :** Association qui fédère le réseau national des Associations de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).